



Commission de gestion et finances - 1436 Chamblon

Rapport de la Commission de gestion et finances sur le préavis municipal N°01/25 du 24 juin 2025 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2024

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion et finances, composée de Mme Françoise Schenk et de MM, Damien Degrange, Simon Pilloud, Antoine Rouiller et Bruno Karlen a pris connaissance des comptes 2024, du rapport de gestion 2024, du préavis municipal correspondant à cet objet, ainsi que du « Rapport sur la vérification des comptes pour l'exercice 2024 » établi par GF Audit SA.

Le résultat de l'exercice 2024 se solde par une perte nette de CHF 43'424.65. Le résultat d'exploitation présente une perte de CHF 75'410.31 mais en partie atténué par un résultat financier de CHF 31'985.66.

Notre Commission a procédé par pointage à des analyses spécifiques et s'est principalement focalisée sur les postes et fluctuations importantes ou non budgétisées.

Lors de nos pointages, nous nous sommes par exemple intéressés aux éléments suivants :

- Le compte 3144.01 « Entretien des bâtiments, immeubles-part admin. bâtiment Village 1 » (page 7) présente un écart entre le budget et les charges effectives. Une fuite d'eau et des aménagements en sont la cause.
- Le compte 3119.01 (page 10) d'un montant de CHF 9'045 n'avait pas été budgétisé. La Municipalité nous a indiqué que le Canton, selon MCH2, a conseillé de comptabiliser le montant dans les comptes plutôt qu'au bilan. Il s'agit d'un terrain de 603m² situé en face du Réservoir d'eau.
- Le compte 2180 « Accueil de jour » (page 14) présente des écarts entre les montants effectifs des charges et des revenus et les montants budgétisés. Le décompte est communiqué par la ville d'Yverdon-les-Bains et il est difficile de le budgétiser car il existe toujours un décalage de 2 ans et la situation varie chaque année.
- Le compte 3140.05 « Entretien place de jeu » (page 22) présente des charges d'un montant de CHF 10'800.55. Nous avons obtenu des détails sur le montant qui est expliqué par des réparations des jeux, des travaux d'entretien et la mise aux normes pour certification.

Concernant le tableau des indicateurs financiers remis à titre informatif, nous avons interrogé la Municipalité sur les indicateurs qui alertaient le plus. Il nous a été indiqué que l'état de liquidités interpelle fortement la Municipalité qui prévoit de porter une attention particulière aux investissements futurs.

Notre commission a également interrogé la Municipalité concernant l'existence et les résultats d'un audit annoncé lors de la séance du Conseil général du 09.12.2024 et portant sur les résultats du Rapport sur les finances communales vaudoises en 2021. Il nous a été indiqué que les comptes MCH2 étaient attendus pour organiser une analyse avec des spécialistes financiers de l'UCV. Les résultats de ces analyses plus précises devraient apporter à la Municipalité et au Conseil général une meilleure vue de la situation financière.

Nous relevons que le rapport de la fiduciaire ne contient pas de remarque particulière ou de point d'attention qui nécessitait d'être porté à connaissance du Conseil général.

Nous tenons à remercier très sincèrement la Municipalité, la boursière et la secrétaire pour les réponses claires et précises à nos questions.

Recommandation

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion et finances, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil général :

Article 1 : D'accepter les comptes de l'année 2024, tels que présentés ;

Article 2 : D'approuver la gestion de l'exercice 2024.

Chamblon, le 24 juin 2025

Damien
Degrange

Bruno
Karlen

Simon
Pilloud

Antoine
Rouiller

Françoise
Schenk

